

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2655**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 15, avenue de la Rize et appartenant à la Ville

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2655**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 15, avenue de la Rize et appartenant à la Ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Suite à la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de l'avenue de la Rize à Villeurbanne, la Commune de Villeurbanne est restée propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 224 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 44 de la section AS.

Cette parcelle, étant couverte par l'emplacement réservé de voirie n° 137 au PLU et les travaux étant réalisés, il convient de régulariser cette acquisition.

Aux termes du compromis, la Commune céderait le terrain en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 75 € le mètre carré, soit un montant total de 16 800 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision du Conseil municipal de la Commune de Villeurbanne du 5 juillet 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 16 800 €, d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 224 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 44 de la section AS située 15, avenue de la Rize à Villeurbanne et appartenant à la Ville, dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 16 800 € correspondant aux prix de l'acquisition et de 1 100 € au titre des frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.